juillet 2011

numéro 4

ars Info

Agence Régionale de Santé Franche-Comté

Lettre d'information de l'Agence régionale de santé (ARS) de Franche-Comté

éditorial

SORTIE DE NOTRE RAPPORT D'ACTIVITÉ

Neuf mois après la création de l'ARS, quel bilan pouvons nous tirer de notre installation, de notre organisation? Quels sont les sujets sur lesquels l'ARS a pu exercer ses nouvelles compétences, comment les a-t-elle mises en œuvre? Quel regard les acteurs du système de santé portent-ils sur ces réalisations?

Tels sont les angles d'analyse du rapport d'activité de l'année 2010 qui est désormais disponible sur le site de l'Agence.

Je n'ai pas souhaité diffuser un document volumineux qui serait voué au pilon mais plutôt un support d'information qui vous permette d'appréhender les réalisations concrètes de l'Agence régionale de santé en 2010 et elles sont déjà nombreuses ! Il s'agit en quelque sorte d'une initiative expérimentale, je serai sensible à vos observations pour en améliorer le contenu en 2011.

D'ici là, bonne lecture et…
bonne écoute !

Sylvie Mansion
Directrice Générale
ARS Franche-Comté

sommaire

INTERVIEW : Monsieur Patrick Genre, Président de la Conférence de territoire de Franche-Comté

REPÈRES : Maladies à déclaration obligatoire (MDO) : rappel de la procédure et bilan 2010

ZOOM : L'année des patients : amplifier la dynamique régionale

ÉVÉNEMENTS : Ouverture d'une des premières maisons d'accompagnement en France : « La Maison de Vie », un établissement de la Croix Rouge Française

PROGRAMME : Une Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer en Franche-Comté

BRÈVES :
- Site Internet : nouveautés
- Débat dépendance en Franche-Comté, le 24 mai à Dole
- Le contrôle des baignades
- Projet régional de santé : une première étape de franchie !
- Rapport d'activité 2010

Avec ce numéro :
Les "Dossiers de l'ARS" consacré au projet d'agence 2010-2011 : Zoom sur les actions menées avec le secteur sanitaire

INSCRIVEZ-VOUS !
Les prochains numéros de cette lettre parviendront uniquement à ceux qui en ont fait ou en feront la demande auprès de Delphine Gnecchi : envoyez vos nom, profession, mail à delphine.gnecchi@ars.sante.fr

interview

INSTALLATION DE LA CONFÉRENCE DE TERRITOIRE DE FRANCHE-COMTÉ

Maire de Pontarlier depuis 1999, Monsieur Patrick Genre a été élu président de la Conférence de territoire de Franche-Comté pour quatre ans. Il nous parle de ses motivations, de son engagement et de ses attentes.

Pourquoi vous êtes-vous présenté à la Présidence ?
Mes motivations reposent sur plusieurs éléments. Je suis un élu local depuis maintenant 16 ans. Je connais donc l'importance pour la population d'une offre de soins et de santé cohérente. De plus, j'ai été pendant 4 ans vice-président du Conseil d'administration de l'hôpital de Pontarlier avant d'être maire, cela fait 12 ans que je suis président du Conseil d'administration et maintenant du Conseil de surveillance.

L'offre de santé d'un territoire est donc un élément capital pour vous ?
Oui, elle fait partie des éléments structurants et d'attractivité d'un territoire. Dans les sondages, la préoccupation majeure de la population est de continuer à être bien soignée. C'est donc particulièrement important pour moi d'être acteur de l'évolution de l'offre de santé.

Comment allez-vous travailler pour être le relais des attentes de la population ?
Je souhaite que la Conférence de territoire soit représentative de toutes les composantes de notre région. Elle se réunira dans chacun des quatre espaces d'animation territoriale pour rencontrer les partenaires locaux. Elle doit également veiller à ce que les décisions prises par l'ARS ne mettent pas en péril une offre de santé équitable et équilibrée sur l'ensemble du territoire.

Vous avez certainement des attentes bien précises ?
Je travaillerai à ce que la Conférence soit incluse dans le circuit d'information mais aussi dans les décisions de l'ARS. La Conférence de territoire et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie doivent être des structures de construction collectives de l'offre de santé.

Sur quels thèmes souhaitez-vous travailler prioritairement ?
Le traitement équitable de la population quel que soit l'endroit où elle se trouve sur l'ensemble du territoire est mon objectif principal. Je souhaite que la conférence traite tous les aspects de l'offre de santé et qu'elle s'entoure de personnes expertes qui pourront faire évoluer nos réflexions.

Pour en savoir plus :
http://ars.franche-comte.sante.fr/Conference-de-territoire.104669.0.html

repères

MALADIES À DÉCLARATION OBLIGATOIRE (MDO) : RAPPEL DE LA PROCÉDURE ET BILAN 2010

Depuis sa création, l'ARS a mis en place un Centre opérationnel de réception et d'orientation des signaux sanitaires (COROSS). La mission principale du COROSS est d'améliorer l'efficacité de la veille et des urgences sanitaires en renforçant la qualité de la réception des signaux et leur traitement. Les 30 maladies à déclaration obligatoire (MDO) doivent faire l'objet d'un signalement au COROSS via une procédure et une notification formalisées.

CE QUE DIT LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE (CSP)

D'après l'article L.3113-1 du CSP, les maladies nécessitant une intervention urgente locale, nationale ou internationale, et les maladies dont la surveillance est nécessaire à la conduite et à l'évaluation de la politique de santé publique font l'objet d'une transmission obligatoire de données individuelles à l'autorité sanitaire par les médecins et les responsables des services et laboratoires de biologie médicale publics et privés.
La liste des MDO est définie par décret après avis du Haut Conseil de la Santé Publique.

LA SIGNALEMENT

C'est une procédure d'urgence et d'alerte qui s'effectue sans délai et par tout moyen approprié au COROSS. Il permet aux professionnels en charge de la gestion du signal d'intervenir précocement pour limiter la diffusion de certains agents infectieux au niveau local, régional ou national (mise en place des mesures de prévention individuelle et collective autour des cas, déclenchement des investigations pour identifier l'origine de la contamination et la réduire). Toutes les MDO à l'exception de l'infection à VIH, du SIDA, de l'hépatite B aiguë et du tétanos, sont à signaler sans délai à l'ARS car elles nécessitent une investigation et une intervention rapides.

LA NOTIFICATION

Elle concerne toutes les MDO. La notification est effectuée après le signalement et la vérification du diagnostic, sur une fiche spécifique accessible sur le site internet de l'Institut national de Veille Sanitaire (http://www.invs.sante.fr/surveillance/mdo/notification.htm). Elle permet le suivi épidémiologique, l'analyse et le suivi de l'évolution des MDO au sein de la population afin de mieux cibler les actions de prévention locales, régionales et nationales définies par les politiques de santé publique.

Pour en savoir plus :
Josette Baverel,
Responsable du Département Veille et Alertes
Courriel : josette.baverel@ars.sante.fr

ars Agence Régionale de Santé Franche-Comté

Un CENTRE OPÉRATIONNEL de RÉCEPTION et d'ORIENTATION des SIGNAUX SANITAIRES (COROSS)

Tél. : 03 81 65 58 18
Mail : ars25-alerte@ars.sante.fr
Fax : 03 81 65 58 65

SONT À SIGNALER AUPRÈS DU COROSS

- Tout événement sanitaire ou environnemental susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population
- Les maladies à déclaration obligatoire
- La survenue dans une collectivité de cas groupés d'une pathologie infectieuse à forte contagiosité

LES 30 MDO

(FIXÉE PAR LE DÉCRET N°2008-1409 DU 19 DÉCEMBRE 2008 - ART. 1)

Botulisme, Brucellose, Charbon, Chikungunya, Choléra, Dengue, Diphtérie, Fièvres hémorragiques africaines, Fièvre jaune, Fièvre typhoïde et fièvres paratyphoïdes, Hépatite aiguë A, Infection aiguë symptomatique par le virus de l'hépatite B, Infection par le VIH quel qu'en soit le stade, Infection invasive à méningocoque, Légionellose, Listériose, Orthopoxviroses dont la variole, Paludisme autochtone, Paludisme d'importation dans les départements d'Outre-Mer, Peste, Poliomyélite, Rage, Rougeole, Saturnisme de l'enfant mineur, Suspicion de maladie de Creutzfeldt-Jakob et autres Encéphalopathies subaiguës spongiformes transmissibles humaines, Tétanos, Toxi-infection alimentaire collective, Tuberculose, Tularémie, Typhus exanthématique.

BILAN DES DÉCLARATIONS OBLIGATOIRES REÇUES ET INVESTIGUÉES PAR L'ARS ENTRE LE 01/04/2010 ET LE 31/12/2010	
Légionellose*	65
Tuberculose	43
Rougeole**	35
Toxi-infections alimentaires collectives (TIAC)	24
Hépatite A	5
Listériose	5
Infection invasive à méningocoque	5
Tularémie	4
Suspicion de Creutzfeld-Jakob	3
Fièvre typhoïde	2
Dengue	2
Hépatite B	1

AUTRES PATHOLOGIES INFECTIEUSES DÉCLARÉES HORS MDO :	
Cas groupés de gale	8
Cas groupés de gastro-entérite aigue	3
Pneumopathie atypique	1

** L'incidence de la légionellose est particulièrement élevée en Franche Comté, comme dans les autres régions de l'Est de la France. Une étude de l'InVS a été lancée pour rechercher les causes de cette sur-incidence (5 à 6 cas pour 100 000 habitants, versus 1 à 2/100 000 France entière).*

*** les déclarations obligatoires de rougeole correspondent aux cas isolés et aux foyers. Le nombre total de cas de rougeole recensés en 2010 est de 216 en Franche-Comté, 3ème région à l'incidence la plus élevée en France après Rhône-Alpes et PACA (2ème pour la période octobre 2010-mars 2011, avec 488 cas).*

zoom

L'ANNÉE DES PATIENTS : AMPLIFIER LA DYNAMIQUE RÉGIONALE

La défense des droits des patients, le respect de la dignité de la personne malade, la promotion de la place des usagers, sont des éléments fondamentaux de notre système de santé. Dans cette perspective, l'année 2011 a été consacrée « Année des patients et de leurs droits ».

DES TEXTES DONNANT DES DROITS

Si la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a constitué une base solide pour légitimer la place centrale des patients, plusieurs textes l'ont anticipée ou confortée, notamment en 1996 avec la présence de représentants d'usagers aux Conférences régionales de santé mais aussi en 2004 avec l'affirmation du principe de participation des usagers à l'élaboration des politiques de santé publique. Enfin, la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, a donné une place significative aux usagers, particulièrement à travers une des cinq commissions de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).

ALLER ENCORE PLUS LOIN

Au-delà du champ des droits, de nouvelles aspirations citoyennes se font jour. Les usagers souhaitent une prise en charge de qualité, respectueuse de leur intégrité et de leur singularité, d'où l'intérêt d'une réflexion sur les facteurs de bientraitance. Pourtant, aujourd'hui, les droits des usagers du système de santé sont largement méconnus : modalités d'accès au dossier médical, personne de confiance, directives anticipées, accès à l'information, consentement... Le premier droit, c'est de connaître ses droits : c'est la raison d'être de l'Année des patients et de leurs droits.

UNE RÉGION ENGAGÉE

En Franche-Comté, plusieurs manifestations promues par l'ARS seront mises en place, notamment une journée fin 2011 sur « le Dossier médical personnel, la télémédecine et l'éducation thérapeutique », et une autre début 2012 à l'occasion de l'anniversaire de la loi de 2002. Enfin, un label sera attribué aux associations, organismes et institutions qui auront développé des actions particulièrement innovantes en matière d'implication des patients.

Pour en savoir plus :
http://ars.franche-comte.sante.fr/Lancement-du-label-2011-annee.115412.0.html
http://www.sante.gouv.fr/espace-droits-des-usagers

événements

OUVERTURE D'UNE DES PREMIÈRES MAISONS D'ACCOMPAGNEMENT EN FRANCE : « LA MAISON DE VIE », UN ÉTABLISSEMENT DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

En juin, « La Maison de vie » a ouvert ses portes à Besançon. Cette structure expérimentale est destinée à accueillir des personnes, de tout âge, en situation de soins palliatifs. L'objectif est de leur permettre de bénéficier d'un accompagnement axé avant tout sur la dimension humaine et sur la vie. Le projet de « La Maison de vie » a été élaboré depuis 8 ans par l'association Carpe Diem (Besançon), en collaboration avec le Dr Régis Aubry, responsable du département douleurs - soins palliatifs du CHU de Besançon et Coordinateur du Programme national de développement des soins palliatifs.

UN LIEU DE VIE ET D'ACCOMPAGNEMENT AXÉ SUR LA DIMENSION HUMAINE

«La Maison de vie » est une structure originale et innovante car son principal objectif est de faire de cet établissement un lieu pour l'accompagnement de la souffrance des personnes en situation de soins palliatifs ne nécessitant pas une hospitalisation et ne pouvant rester à domicile. Il y a dans cette démarche une volonté forte de démédicaliser la fin de vie et d'en faire un enjeu de société. Cet accompagnement pour les personnes, pour leurs proches est le fil conducteur du projet : l'architecture de la maison, l'organisation et le fonctionnement, la part importante du champ associatif matérialisent plusieurs formes d'accompagnement.

UN NOUVEAU REGARD SUR LA FIN DE VIE ET SUR LA MALADIE

La « Maison de vie », dans le cadre de l'expérimentation, a une capacité d'accueil limitée (7 résidents), ceci afin de garder une certaine « intimité » et tout le caractère humain nécessaire à la démarche. Organisée comme une véritable maison d'habitation, la « Maison de vie » est avant tout un lieu où la solidarité et le soin de l'autre sont les principaux enjeux.

UN PROJET INNOVANT

Ce projet se situe, tant au niveau de ses objectifs, de son fonctionnement et de son financement, à la croisée des champs sanitaire et social, entre « domicile » et « hôpital », et implique directement la société civile ce qui en fait un projet innovant. Aucune structure de ce type n'existe encore.

LA MOBILISATION DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

« La Maison de vie » fait partie des trois expérimentations nationales inscrites dans le Plan national de développement des soins palliatifs. Elle est, à ce titre, soutenue et financée par le Ministère de la Santé. De par son caractère expérimental et innovant ce projet a reçu, au plan régional, le soutien important du Conseil régional de Franche-Comté mais aussi de l'ARS, du Conseil général du Doubs et de la Ville de Besançon. Au terme de la période expérimentale de deux ans, l'objectif du Ministère de la santé est d'évaluer les trois expérimentations et d'étendre ce concept sur le territoire national si cette expérimentation s'avère concluante tant en termes humain, économique...

Pour en savoir plus :
Laure Hubidos, Directrice de « La Maison de vie »
courriel : l.hubidos@laposte.net

brèves

SITE INTERNET : NOUVEAUTÉS

Dans la rubrique Actualités > Études et publications, vous trouverez désormais un nouveau thème : les arrêtés et décisions de l'ARS concernant les établissements de santé et médico-sociaux. Afin de faciliter vos recherches, ce thème est également accessible dès la page d'accueil dans « 1 thème 1 clic ».

Pour en savoir plus :
www.ars.franche-comte.sante.fr >
rubrique Actualités > Etudes et publications

DÉBAT DÉPENDANCE EN FRANCHE-COMTÉ, LE 24 MAI À DOLE

Les élus, les associations, les professionnels, les citoyens ont été invités à y participer. Il a réuni près de 350 participants en présence de Madame Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.
Ce débat était centré autour de deux thèmes : « les enjeux du vieillissement en Franche-Comté » et « vivre ensemble dans un milieu adapté ». Les personnes présentes ont apporté de nombreux témoignages.

Pour en savoir plus :
www.ars.franche-comte.sante.fr >
rubrique Actualités > Manifestations et évènements
Pour apporter votre témoignage : www.dependance.gouv.fr

LE CONTRÔLE DES BAIGNADES

En Franche-Comté, 39 baignades sont autorisées. Le contrôle réglementaire, effectué par l'ARS durant la saison estivale, comporte des analyses microbiologiques de l'eau et des relevés de paramètres physico-chimiques. Un suivi des cyanobactéries est également mis en place sur les sites les plus sensibles.
Chaque année, l'ARS édite un poster « Les plaisirs de l'eau » qui présente la qualité des eaux de baignades dans la région, en ligne sur le site de l'ARS, Rubrique Votre santé, Santé environnementale.

Pour en savoir plus :
Le Ministère en charge de la santé publie en temps réel
la qualité des eaux des lieux de vacances :
http://baignades.sante.gouv.fr/editorial/fr/accueil.html

PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ : UNE PREMIÈRE ÉTAPE DE FRANCHIE !

La Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) et le Conseil de Surveillance ont donné leur avis sur le Plan stratégique régional de santé qui leur a été soumis. La version finale de ce document intégrera les remarques et observations formulées et servira d'armature pour construire le Projet régional de santé dont la sortie est programmée début 2012.

Pour en savoir plus :
Claude Michaud, tél. 03 81 47 82 35
courriel : claude.michaud@ars.sante.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2010

Le rapport d'activité 2010 de l'ARS est consultable sur le site Internet de l'Agence, en texte et en vidéo.

Pour en savoir plus :
www.ars.franche-comte.sante.fr > rubrique Actualités >
Etudes et publications > ARS

programme

UNE MAISON POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES ALZHEIMER EN FRANCHE-COMTÉ

La mesure 4 du plan national Alzheimer 2008-2012, prévoit la création de Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer (MAIA). Après une phase d'expérimentation sur 17 sites en France, leur généralisation débute en 2011 par la mise en place de 40 nouvelles MAIA, dont une en Franche-Comté (circulaire n° DGCS/SD3A/DGOS/2011/12 du 13 janvier 2011).

Alzheimer PLAN 2008 > 2012 — L'ENGAGEMENT DE TOUS

QU'EST CE QU'UNE MAIA ?

Une MAIA vise à améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des malades atteints d'Alzheimer ou maladie apparentée et plus globalement, des personnes âgées en perte d'autonomie. L'enjeu est ainsi de parvenir à remédier aux difficultés rencontrées par les malades et les familles face à une multitude de services présents sur les territoires mais insuffisamment articulés pour aboutir à une prise en charge coordonnée. Cette nouvelle organisation vise également à améliorer la lisibilité du système de soin et d'aide.

Ce dispositif permet à partir d'une structure existante de construire, avec les partenaires institutionnels et professionnels des secteurs social, médico-social et sanitaire d'un territoire défini, de nouveaux modes de travail partenarial : partage de référentiels, d'outils, de pratiques communes, articulation des interventions... Il s'agit ainsi, au travers de processus de concertation, « d'intégration », de développer une réelle coopération par la co-responsabilisation des acteurs et financeurs sanitaires et sociaux, avec la perspective d'obtenir un label qualité.

LA MISE EN PLACE EN FRANCHE-COMTÉ

Suite à appel à candidature (01.02.2011), après avis de la Commission régionale consultative, le groupement de coopération sanitaire ADN (Alliance pour le développement de la neuropsychiatrie), a été retenu comme porteur de la MAIA mise en place en 2011.

En raison des spécificités franc-comtoises (démographie, superficie régionale réduite, partenariats existants...), l'expérimentation d'un dispositif MAIA fédératif s'inscrira d'emblée dans un objectif de déploiement inter-départemental sur plusieurs territoires, et impliquera, dès les premières phases d'élaboration du dispositif, tous les partenaires concernés des secteurs ciblés souhaitant intégrer cette démarche.

Pour en savoir plus :
Christine Casagrande,
Département Planification,
Tél. 03 81 47 82 30 – courriel :
christine.casagrande@ars.sante.fr

arSinfo n°4, juillet 2011
Agence régionale de santé de Franche-Comté
La City, 3 Avenue Louise Michel, 25044 Besançon cedex
Tél. : 03 81 47 82 30 - Fax : 03 81 83 22 05 - Site : http://www.ars.franche-comte.sante.fr
Directrice générale de la publication : Sylvie MANSION
Comité de rédaction : François BAUDIER, Josette BAVEREL, Corinne BERNIARD, Christine CASAGRANDE, Patrick GENRE, Delphine GNECCHI, Pierre GUILLAUMOT, Laure HUBIDOS, Valérie LAGIER, Sylvie MANSION.
Crédit photo - Maquette : Jean-Luc Bonvalot
Reproduction autorisée sous réserve de la mention des sources.

Cette lettre a été imprimée par l'imprimerie Simon à Ornans qui bénéficie du label Imprim'vert, sur du papier conforme aux normes de l'écolabel PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification ou Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières).